

50^e CONGRÈS
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES ⁽¹⁾

tenu à la Sorbonne

du 9 au 12 Avril 1912

SECTIONS D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

Notre Société ayant, presque chaque année, fourni des rapporteurs aux Congrès des Sociétés Savantes, une sorte de tradition s'est établie de vous en donner un compte-rendu en montrant la place que notre région occupe dans l'ensemble des travaux présentés et la part prise par nos membres ou ceux des groupes d'études voisins.

A défaut de plus compétents, — nos collègues, M. le chanoine Morel étant retenu par sa santé, M. Plessier et le chanoine Müller, nos délégués à la Sorbonne, n'ayant pu, contre leur désir, assister à toutes les séances, — vous voudrez bien pardonner à votre Secrétaire le procès-verbal sommaire, que par intérim et par acquit de conscience, il s'est trouvé dans l'obligation de vous offrir, bien qu'empêché, lui aussi, de suivre les réunions aussi assidûment qu'il l'aurait souhaité.

Dans les sections d'histoire et d'archéo-

(1) Lu à la séance du 21 juin 1912.

logie surtout, à côté de questions d'intérêt général, le département de l'Oise a été l'objet de communications qui méritent d'être signalées ; certaines autres, émanant de compatriotes, retiendront aussi notre attention. Nous suivrons l'ordre même des séances dans chaque section.

I. Histoire.

La première — en histoire — fit grande place au XII^e siècle. Sous la présidence de M. OMONT, M. AUDOIN, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, donna le texte critique de la charte communale de cette ville (1199) ; M. DEPOIN, secrétaire général de la Société historique du Vexin, répondant d'abord à la quatrième question du programme, présente un mémoire sur la chronologie des abbés d'Abbécourt-en-Pinserais (Seine-et-Oise), ordre de Prémontrés, fondé entre 1180 et 1184, — puis communique le résultat de recherches sur quelques maréchaux de France sous Philippe Auguste, Louis VIII et saint Louis, en particulier sur les origines de la famille Clément qui, en tant que souche de maréchaux, remonte à l'année 1173. M. Laurain, archiviste départemental de la Mayenne, l'un des deux assesseurs (enfant de l'Oise et natif d'Agnetz), qui naguère traita des pierres tombales de Pontpoint (1), démontre, d'accord avec l'abbé Angot, auteur d'un excellent dictionnaire historique local, l'inexistence

(1) 5^e Excursion. Compte-rendu in *Procès-Verbaux* 1911, t. XX ; Pontpoint, p. 2, ms.

d'une prétendue croisade entreprise par une centaine de gentilshommes du Bas-Maine, lesquels passaient pour avoir combattu trois ans en Palestine pour ne revenir qu'au nombre de 35 au mois de novembre 1162.

Le lendemain matin, M. DOUBLET, professeur de rhétorique au lycée de Nice, rendit compte d'une tragédie, relative à un saint local, tragédie jouée en août 1738, par les élèves du collège. Un échange de vues a lieu alors sur l'intérêt que présentent pour l'histoire les œuvres dramatiques de ce genre, et la question reste inscrite au programme des congrès (1).

L'après-midi, l'Oise fut très en honneur. M. HUBERT, juge de paix, actuellement à Noyon, et auparavant à Lassigny, — auteur d'un travail sur *le Fonctionnement de l'Assemblée municipale de la commune de Lassigny, suivant l'édit de 1787*, présenté au Congrès de 1911 (2), lit trois études sur la première de ces villes : 1° *La loge maçonnique de l'Heureuse Rencontre (1774 à 1831)*, qui — constatation surprenante — fut toujours religieuse et monarchiste ; 2° au nom

(1) Cf. L.-V. GOFFLOT, *Le Théâtre au Collège...*, Paris, Champion, 1907, 1 vol. in-8°, de 336 pp.; illustré, bibliographie et appendices. — Notons, à ce propos, qu'un bénédictin compiégnois, Dom Couppy (1619-1698) fit représenter à Pontlevoy, le 26 août 1668, une pièce de sa composition, *Les Miracles de Calvin*, que jouèrent les élèves du Séminaire dont il était régent de seconde et sous-directeur des études.

(2) *Bulletin historique et philologique*, 1911, n° 1-2, p. 221-240.

de M. COZETTE, correspondant du Ministère, l'*Histoire des Compagnies d'Arc de Noyon* : des lettres patentes de 1322 prouvent l'ancienneté de cette confrérie de Saint-Sébastien, qui avait le pas et le premier rang dans les cérémonies publiques sur toutes les milices bourgeoises de quartiers, et dont les membres jusqu'en 1821 revêtaient un bel uniforme écarlate qui lui valut le nom de « Compagnie rouge » ; une photographie de la superbe médaille d'argent ovale, à jour, portée par le roi de l'oiseau et datée de 1573, nous est passée de mains en mains. Relevons parmi les pièces que M. Cozette a jointes à son mémoire, un mandat manuscrit du prix général de la ville de Compiègne en 1718, et trois chansons ayant trait au jeu d'arc, dues à un chevalier noyonnais, Dordigny aîné. 3^e M. HUBERT présente encore, au nom de M. P. COZETTE, les conclusions d'un mémoire sur les phénomènes météorologiques anormaux observés dans la région noyonnaise antérieurement au dix-neuvième siècle.

M. COZETTE signale les « hyvers rigoureux » de 1481, de 1608, de 1740, 1775, 1784 et 1788 ; les orages, tempêtes, ouragans des 7 juillet 1629, 25 septembre 1629, 27 août 1790, 30 messidor an 4 (1796) « lequel abattit 1451 gros arbres de la forêt de Compiègne dans un espace de 72 hectares » ; les inondations du 24 février 1658 et de 1726 à Pontoise, de 1784 à Varesnes et à Attichy ; la « gresle foudroyante de l'an 369 » et celle de Venette en 1624.

Il rappelle que la foudre tomba sur l'église

Saint-Jacques de Compiègne (1) en 1516, 1634 et 1639 ; — sur le gros clocher de la cathédrale de Noyon le vendredi 3 août 1607 « non sans ruine au dedans d'iceluy, où ayant trouvé un maçon qui travailloit, il lui brûla les poils de la poitrine et le quitta pour la peur » ; le jeudi 10 août 1769 la foudre tomba également sur l'abbaye de Royallieu : « elle entra dans la chambre de l'abbesse, consuma entièrement les bas, chaussons et mules que cette dame portait, sans lui faire aucune blessure ».

Un tremblement de terre fut signalé le 6 août 1580 ; « pourquoi, le neuvième jour d'avril 1580 fut ordonné par le chapitre que processions générales seraient faites par chaque dimanche en raison de ce tremblement de terre et autres prodiges veuz au ciel ».

M. COZETTE termine en signalant que le 3 octobre 1673, l'évêque de Noyon interdit « les abus qui se commettent en matière de sonnerie sous prétexte de détourner les tempêtes de l'air, de fendre les nues et de calmer les orages ».

M. Roger DROUULT, correspondant du Ministère et membre de la Société archéologique de Clermont, a extrait des minutes de notaires et des registres du contrôle de Maignelay (Oise), bourg connu autrefois sous le nom d'Halluin, les matériaux d'un mémoire sur les « artistes et artisans du duché d'Halluin-Maignelay ». Il a réuni un

(1) En 1912, le feu du ciel endommagea gravement cette même église, le mardi soir 21 mai.

certain nombre de marchés concernant des reconstructions d'églises et de châteaux, mentionnant des peintres et des sculpteurs, divers artistes parisiens ; parmi les sculpteurs, il mentionne tout particulièrement Antoine Hennocque, de Montdidier, dont on connaît de fort belles sculptures sur bois ; au commencement du dix-septième siècle il signale à Maignelay l'existence d'une colonie de brodeurs dont plusieurs membres se fixèrent ensuite à Paris où ils jouirent d'une certaine notoriété. Une planche de signatures et marques d'illettrés complète ce travail.

M. MONBEIG, professeur au lycée de Beauvais, membre de la Société d'études de l'Oise, développe sa communication sur la mairie et le présidial, à Beauvais, au xvii^e siècle et nous fait assister à la lutte, pour le gouvernement municipal, entre les marchands du corps de ville et les robins, qui, après cent ans (1581-1698) de machinations, réussissent à acquérir l'office de conseiller-maire.

Enfin, pour clore la séance, notre département est encore intéressé à une communication de M. GAZIER, que son auteur a désiré faire aux délégués des Sociétés Savantes de toute la France réunies en Congrès. Elle émane, en effet, de l'abbé CORBIERRE, correspondant de la Société des Antiquaires de France, et, depuis un an, membre correspondant de la Société historique de Compiègne. C'est grâce à ses recherches que des lettres relatives à Saint-Corneille et à notre histoire ont pu être lues à l'une de

nos séances de 1911, en attendant la suite de cette correspondance bénédictine inédite.

M. l'abbé CORBIERRE a, depuis 1907, catalogué les lettres des deux plus grands bénédictins du dix-septième siècle, Mabillon et Montfaucon ; il est regrettable que, sur plus de six mille lettres, on n'en connaisse que cinq cents à peine. Cependant les correspondants des deux savants de Saint-Germain-des-Prés ont mis la France en relation avec Paris, car chaque semaine « ces messieurs » formaient « société à l'abbaye » et y traitaient de diplomatique, de philologie et « d'antiquailles ».

Non seulement c'est avec Paris mais avec l'Europe entière que nos deux moines entretenaient des relations suivies. Il serait donc à souhaiter que les sociétés savantes de province voulussent bien s'adresser à M. l'abbé Corbierre pour lui demander les lettres qui les intéressent ; ainsi en divisant la tâche on arriverait à faire connaître une correspondance dont la publication intégrale effraye éditeurs et libraires, mais qui rendrait de si grands services à la science qu'il y aurait lieu d'aider celui qui n'a pas reculé devant ce travail de « bénédictin ».

Séance tenante, j'ai eu le plaisir d'informer M. Gazier, que Compiègne, pour sa part, avait déjà commencé à en profiter ; d'autres délégués s'entretinrent avec M. Corbierre du projet qu'ils avaient d'en faire bénéficier, eux aussi, leurs sociétés respectives.

A la dernière réunion de la section d'histoire, le jeudi matin, Noyon contribua, de nouveau, à mettre en évidence l'arrondis-

sement de Compiègne pendant la Révolution.

M. P. COZETTE donne communication du règlement adopté par la Société populaire et républicaine de Noyon, régénérée par André Dumont le 28 germinal, 2^e année républicaine (17 avril 1794). Il indique les conditions et formalités d'admission depuis 1789, la composition du Bureau et du Comité de surveillance, les dates des séances, etc. Le caractère en est nettement défini par les deux stipulations suivantes : « Tous les sociétaires doivent se tutoyer » (art. 17) et l'article 18 portait qu' « aucun prêtre ne sera jamais reçu dans la société sous quelque prétexte que ce soit ».

Peut-être, au Congrès de 1913, aurais-je l'occasion de présenter, à la Sorbonne, un rapport sur la Société populaire, qui existait aussi à Compiègne. Cela fournirait des points de comparaison avec celle de Noyon et de Beauvais, cette dernière déjà étudiée par M. Thiot. La question est à l'ordre du jour : ce jeudi 14 avril, sous la présidence du spécialiste M. Aulard, MM. Brégail, instituteur, Beuve, archiviste, et Mariet, principal de Collège, firent trois communications sur les Sociétés populaires d'Auch, de Châlons-sur-Marne et de Bourgoin (Isère).

Dans son mémoire sur le clergé et le culte pendant la Révolution, M. HUBERT, qui a consulté, à ce sujet, les registres des procès-verbaux du Conseil municipal des différentes communes, passe en revue la déclaration des biens détenus par le clergé, qui ne paraît avoir rencontré dans le can-

ton de Lassigny ni restriction ni résistance; au contraire, il semble que les curés aient saisi avec empressement un moyen d'exprimer leurs doléances à l'égard des charges qui obéraient leurs revenus parfois difficiles à percevoir; d'ailleurs, le traitement alloué par le décret du 12 juillet 1790 apportait à la plupart d'entre eux une amélioration notable de leur budget dont il donne le montant et les charges.

La constitution civile du clergé rencontra un accueil plus réservé auprès des prêtres qui subissaient l'influence de l'ancien évêque de Noyon, Grimaldi, et du chapitre.

Le décret sur la formation et la circonscription des paroisses trouva son application dans une des communes, les autres désirèrent conserver le *statu quo*.

La descente des cloches, la démolition des calvaires ne soulevèrent aucun incident; un seul ecclésiastique remit volontairement ses lettres de prêtrise; les autres préférèrent se retirer.

L'envoi des objets du culte au district ne rencontra d'opposition que dans deux communes, dont l'une résista à un détachement de l'armée révolutionnaire.

Enfin le rétablissement du culte fut l'objet de deux manifestations sympathiques, l'une individuelle, l'autre ne comprenant que l'élément féminin.

Outre ces études locales qui nous touchent de plus près, l'histoire fut encore représentée à la Sorbonne, pour la période révolutionnaire, par les notes de M. Robert Latouche sur la *Grande Peur de 1789*

dans le Quercy. On sait que M. Edouard Forestié, secrétaire de la Société académique du Tarn-et-Garonne, a publié récemment un volume sur le sujet. Il semble gagner du terrain, et jusqu'à Compiègne même : le 4 avril dernier, en effet, il m'a été demandé, aux archives municipales, communication de ce qui pouvait concerner l'événement dans notre ville : troubles, milices, etc., fin juillet 1789 ; il en reste, d'ailleurs, ici peu de traces.

Parmi les autres rapports, il convient de signaler encore :

M. LASNIER (F.), vice-président honoraire de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne : *Recherches sur le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum* (Fontenoy-en-Puisaye), livrée le 25 juin 841.

M. PESCHOT, curé de Langey (Eure-et-Loir) : *Mémoires historiques* de messire Boisganier, curé de Romilly-sur-Aigre.

M. BEGONEN, vice-président de la Société d'études du Couserans. à Toulouse : *a.* Les confréries de pénitents à Toulouse ; *b.* Anne d'Autriche et Mazarin, d'après quelques passages inédits des mémoires de Pierre de la Porte, valet de chambre de Louis XIII et Louis XIV.

M. l'abbé DURVILLE (G.), correspondant du Ministère, à Nantes : Anne de Bretagne (Trois années de sa correspondance d'après les comptes de ses trésoreries) : 219 lettres de 1494 à 1497 ; écrites par quatre secrétaires permanents et d'autres scribes d'occa-

sion, elles nous montrent toute l'activité de leur signataire.

M. NOUAILLAC, docteur ès-lettres, professeur au lycée de Caen, apporte des documents nouveaux sur Henri IV et les Croquants du Limousin. En 1593 et 1594, le roi les soutint presque contre les seigneurs pillards et les officiers de finance, en les réprimant à la manière douce et en déclarant « excusable » leur conduite de révoltés. D'après de Thou, c'est à cette occasion que le terme même de *croquant* fut employé pour la première fois : il viendrait du village de Crocq (chef-lieu de canton, dans l'arrondissement d'Aubusson, Creuse).

M. René FAGE, membre non résidant du Comité des travaux historiques, commente un mémoire de Baluze, qui détermina probablement l'autorisation donnée par Louis XIV à Molière, de représenter le *Tartuffe* au public. Malgré la défense de l'archevêque de Paris, Mgr Hardouin de Péréfixe, la célèbre comédie qui causa tant de scandale avait été donnée devant la Cour, dès 1664 à Versailles, et au Palais-Royal au cours de 1667. Le prince de Condé la fit jouer en novembre 1665 au Raincy, puis en septembre 1668 à Chantilly.

II. Archéologie.

L'archéologie de l'Oise eut aussi sa place dans ce Congrès. Le mercredi matin, 10 avril, M. LAURAIN présente les dessins de deux plaques de cuivre conservées l'une dans l'église de Villers-Vicomte (arrondis-

sement de Clermont), l'autre dans celle de Moyvillers (arrondissement de Compiègne). La première expose une fondation faite par un prêtre, originaire de Villers-Vicomte, dans l'église de sa paroisse, Antoine de Bailly, boursier du collège des Chollets. La plaque est surmontée d'une gravure sur pierre, représentant une Pieta, petite scène très sobrement traitée et qui n'est pas sans valeur. Elle date de 1554.

La seconde lame de cuivre date de 1604. Elle rappelle la fondation de Jean le Thelcier et de sa femme, fermiers du Transloy à Moyvillers. Divisée en deux compartiments, elle montre à la partie supérieure une scène où est figuré le Christ sur la croix entouré de la Vierge et de saint Jean l'Évangéliste et flanqué des patrons des deux donateurs, saint Antoine et saint Jean-Baptiste. Elle est due à Jacques de Nainville, fondeur installé à Beauvais.

Mais la séance vraiment compiénoise, dans cette section, fut celle du jeudi après-midi. M. de Lasteyrie, président, fit siéger comme assesseur, à côté de M. Pilloy, de la Société de Saint-Quentin, notre ancien président, M. PLESSIER, à la science archéologique duquel il rendit un juste et nouvel hommage.

Notre savant collègue présente son rapport sur un objet en bronze long de 6 centimètres et demi, pesant 7 gr. 20, qui peut être une pointe de flèche, ou plutôt un harpon pour prendre les gros poissons. Il fut trouvé dans le sable provenant du dragage de l'Oise. La patine est celle de tous

les autres objets de bronze provenant de cette rivière.

M. PILLOY donne quelques détails sur les fouilles autrefois faites à Fère-en-Tardenois et qui ont donné naissance à l'épithète « tardenoisienne ». Il signale dans le département de l'Aisne des stations préhistoriques qui n'ont fourni que des instruments de petite dimension analogues à ceux qu'a retrouvés M. Desforges.

M. Pilloy présente aussi un nucleus de silex trouvé par M. Salomon, conducteur des Ponts et Chaussées à Hermies (Pas-de-Calais), dans la tranchée du canal du Nord, et qui a fourni un de ces grands éclats qu'on désigne sous le nom d'éclats Levallois ou de Moutières, et en même temps le disque qui n'était autre chose que le nucleus préalablement retouché duquel l'éclat avait été détaché. Ces particularités ont été également mises en lumière par M. Commont (d'Amiens).

Notre membre correspondant, à Paris, M. l'abbé CORBIERRE, déjà mentionné, donne des renseignements sur le dépouillement qu'il a entrepris de la correspondance de Montfaucon et de celle de Mabillon. Il a relevé un certain nombre de mentions de découvertes d'antiquités dont il a fait part au Congrès. Ces découvertes sont relatives aux régions les plus diverses de la France.

Parmi les rapports, qui n'ont pas trait à notre région, deux ont eu pour objet *Alésia* : De M. le Commandant ESPÉRANDIEU, il fut donné lecture de la description des

fouilles de 1911 à la Croix Saint-Charles ; avec son collaborateur, M. le D^r EPERY, il réussit à mettre à jour une fontaine, où l'eau sortait par la bouche d'une tête imberbe et cornue, une voie pavée, une cave, un puits et de nombreuses substructions d'édifices dont les maçonneries avaient plus d'un mètre d'épaisseur. Parmi les objets retirés des fouilles, on peut citer : une fort jolie tête de Mercure, un groupe de pierre figurant un dieu et une déesse assis, deux moules à rouelles dites gauloises, des fragments de moules d'objets de bronze, quelques restes d'inscriptions, des débris de stèles funéraires, des fibules émaillées, une jambe drapée posée sur une urne d'où l'eau s'écoule, d'autres *ex-voto* de pierre ou de bronze, plus particulièrement des yeux, etc.

Mais la découverte la plus importante a été celle d'un rempart gaulois de type Biturige, c'est-à-dire avec des poutres et des traverses assemblées dans une œuvre au moyen de clous, sans tête, de 0 m. 25 à 0 m. 30 de long. Ce serait la *Maceria* de six pieds de haut dont il est question dans les *Commentaires* ; *Maceria*, dont l'existence ferait placer le camp gaulois, non point à la base même des pentes, mais entre les « abrupts » du Mont Auxois. Les fouilles de 1912 auront pour objectif de découvrir le véritable mur d'enceinte qui doit se trouver à la partie supérieure du plus élevé de ces abrupts.

De son côté, M. TOUTAIN, membre du Comité et de la Commission des fouilles d'Alésia, aborda la question du *forum*

d'Alésia, comparé à celui de Rome. Ici, comme dans la capitale de l'Empire, se succédaient de l'Ouest à l'Est : un temple, au centre d'un péribole entouré de portiques ; une basilique, composée d'un vaisseau rectangulaire prolongé vers le Nord et le Sud par deux absides demi-circulaires, et flanquée à l'Ouest d'annexes disposées tout le long du vaisseau rectangulaire, et dont la façade orientale s'ouvrait sur le dehors par plusieurs baies ; enfin, un atrium ou cour, qu'entouraient sur deux ou trois de ses faces des portiques à colonnades.

La différence manifeste et principale entre le forum d'Alésia et celui de Trajan, est que le premier, composé vers le second siècle, est fait d'éléments à l'origine indépendants et disparates, preuve qu'il a été établi à plusieurs reprises. A Rome, au contraire, un seul architecte, Apollodore de Damas, conçut un plan unique, réalisé en l'espace de 20 années à peine.

M. Léon DE VESLY, directeur du musée départemental des antiquités de la Seine-Inférieure, envoya au Congrès un compte-rendu des fouilles exécutées par lui en 1911 dans les ruines du théâtre romain de Lillebonne (arrondissement du Havre). Autour du petit balnéaire, il lui fut permis de reconnaître entre les différentes couches de terre situées au pied des fondations : des fragments de frise, des débris de colonnes, de stèles, de vasques, de thyrses, qui ont dû appartenir à un temple de Bacchus ; des monnaies, dont un grand bronze à l'effigie de Marc-Aurèle.

Maintes autres communications intéressantes furent encore lues sur la préhistoire, l'époque gallo-romaine, les dalles tumulaires, etc.

Le *Journal Officiel* des 10, 11, 12 et 13 avril en a donné le résumé, et le texte intégral de la plupart d'entre elles paraîtra dans les différents *Bulletins du Comité des travaux historiques et scientifiques*, où figurent chaque trimestre de nombreuses illustrations hors texte.

*
**

Il ne nous reste plus qu'à signaler, en finissant :

1^o Dans la Section des Sciences Economiques et Sociales, la réponse donnée par M. Cozette, à la 5^e question du programme : les salaires des ouvriers agricoles dans la région Noyonnaise, depuis cent ans ; les éléments lui en ont été fournis par les procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal et par les renseignements qu'il doit à l'obligeance de M. Achille Pluche, cultivateur.

2^o Dans la dernière section, qui nous intéresse, — celle des Sciences étant en dehors de notre domaine, — sous la rubrique Géographie historique et descriptive : a) le mémoire de M. Minouflet, instituteur à Celles-sur-Aisne, sur le glossaire de Rominy (Aisne) : plusieurs termes de ce vocabulaire se retrouvent dans le Poitou ; — b) une étude sur les *grands mouvements du peuple en Afrique* au XVI^e siècle, qui a pour auteur le capitaine AVELOT, de Beauvais ; —

c) enfin, la fixation des limites et des subdivisions de la Picardie.

M. COQUIDÉ, ingénieur agronome, docteur ès-sciences naturelles, professeur agrégé des sciences naturelles au lycée de Moulins, expose qu'il convient de se baser pour cela :

1° Sur les données tectoniques ;

2° Sur les natures de terrains (craie, argile à silex, lœst, tourbe) (absence de charbon) ;

3° Sur son relief (en côtes arrondies dans l'Amiénois, en plateaux de limon dans le Santerre) ;

4° Sur ses rivières sans crues, ayant atteint leur profil d'équilibre (Somme, Canche, Authie, Sensée et leurs affluents, Thérain, Brèche, Aronde) ;

5° Sur ses cultures (les unes extensives dans l'Amiénois, les autres industrielles dans le Santerre et le Marquenterre, zone maritime basse, située entre le Tréport et le Boulonnais et bordée de dunes qu'on retrouve bordant le Calais au-delà du Boulonnais) ;

6° Sur ses habitants (dolichocéphales blonds) ;

7° Sur son langage qu'on retrouve jusqu'à Valenciennes et jusque près de Paris, la population picarde ayant débordé sur les populations des régions voisines.

Les divisions sont l'*Amiénois*, pays des petits propriétaires ; le *Santerre* (y compris l'Artois et le Vermandois), pays de gros fermiers ; le *Marquenterre*, pays maritime

riche ; le *Calaisis*, symétrique de Marquenterre par rapport au Boulonnais ; le *Noyonnais*, au sud de Méru, de Clermont, de Laon, formé de buttes tertiaires dominant la craie et servant de transition entre la Picardie et l'Ile-de-France. Enfin une ceinture de marais tourbeux limite la Picardie et la sépare de la Normandie, de l'Ile-de-France, de la Champagne, de l'Ardenne, de la Thiérache et du pays minier flamand.

Dans toute la région ainsi circonscrite, on constate enfin des monuments appartenant à une belle architecture gothique très homogène.

*
**

Vous voudrez bien me pardonner les emprunts que j'ai dû faire au compte-rendu de l'*Officiel*. L'an prochain, une plume meilleure vous retracera plus savamment les travaux de ces utiles assises, où apparaissent dans la capitale les efforts et les découvertes des Sociétés de province, dont celles de notre région ne sont pas les moins actives.

Le Secrétaire,

PAUL ESCARD.
